

La délégation FO a défendu avec détermination les revendications des adhérents FO et des salariés des hypers Carrefour à la NAO 2014. La négociation a été longue et difficile comme il fallait s'y attendre.

Concernant les salaires, la délégation a poussé jusqu'au bout afin d'obtenir le maximum possible de la direction Carrefour. Cependant, les représentants FO regrettent qu'en dehors de l'évolution de la grille des salaires, supérieure à l'inflation, la direction n'ait pas répondu à leurs revendications d'ordre collectif, même si certains points positifs ont été obtenus.

D'autre part, les participants à la négociation, ceux de FO, comme ceux des autres organisations syndicales, ont constaté l'absence surprenante de combativité de la CFDT qui n'a même pas lu, ni argumenté ses demandes.

La délégation Force Ouvrière a souhaité laisser les adhérents se positionner librement sur les résultats de cette négociation annuelle et donne rendez-vous aux délégués syndicaux le 26 février prochain pour une consultation.

GRILLE DE SALAIRE

Niveau	% augmentation	Taux horaire hors forfait pause	Salaire mensuel temps complet forfait pause inclus
I A	+ 0.5 %	9.58 €	1 525.65 €
I B	+ 1.1 %	9.68 €	1 541.58 €
I C	+ 1.2 %	9.76 €	1 554.32 €
II A	+ 0.6 %	9.59 €	1 527.25 €
II B	+ 1.2 %	9.76 €	1 554.32 €
II C	+ 1.1%	9.95 €	1 584.58 €
III A	+ 1.2 %	9.69 €	1 543.16 €
III B	+ 1.1 %	10.41 €	1 657.82 €
III C	+ 1 %	10.80 €	1 719.94 €
III V	+ 1 %	8.91 €	1 418.95 €
IV A	+ 0.9 %	10.68 €	1 700.83 €
IV B	+ 1 %	11.49 €	1 829.82 €
IV C	+ 0.9 %	11.70 €	1 863.27 €
V	+ 1 %	12.17 €	1 938.11 €

Cadres : Revalorisation des salaires « minimas » pour les cadres niveaux 7A, 7B et 8 de 1%, rétroactif au 1^{er} Janvier 2014
 Augmentation minimale de **0.20 %** pour les cadres.

Seniors

Revalorisation de la prime de passage à temps partiel de **1.1 %**

Classifications

Niveau 3C étendu au rayon Boulangerie-Pâtisserie

Les salariés classés au niveau IIIA « Technicien de fabrication » affectés au rayon boulangerie-pâtisserie accèdent directement à l'échelon « C » à l'issue de la période d'accueil.

Par conséquent, les salariés niveau 3B Technicien de fabrication affectés au rayon boulangerie-pâtisserie passeront automatiquement niveau 3C.

L'échelon B pour les Techniciens de Fabrication affectés au rayon boulangerie pâtisserie ne sera donc plus applicable.

Application au 1er septembre 2014.

Niveau 2C étendu aux salariés des stands « Faim de journée »

Les salariés occupant une fonction d'Assistant(e) de vente dans le « Stand faim de journée » se verront proposer un avenant à leur contrat de travail permettant leur passage sur l'emploi d' « Assistant(e) de fabrication », sur l'échelon (A, B ou C) correspondant à leur ancienneté dans le poste.

Application au 1er septembre 2014.

Renforcer le tutorat

Mise en place d'une prime à destination des tuteurs à hauteur de **100 € brut** quelque soit le nombre de tutorés par an.

Pour la première année: Cette prime sera versée pour un tiers après les 3 jours de formation et les deux autres tiers sur le mois de décembre.

Pour les années suivantes, la totalité de la prime sera versée chaque mois de décembre, sous réserve que le suivi demandé pour chaque diplôme / certificat / parcours préparé (CQP, SMM, Apprentissage, nouveaux embauchés) soit complété.

Evolupro

Dans le cadre du développement de l'employabilité, l'entreprise s'engage à **poursuivre la formation EVOLUPRO pour l'année 2014 et 2015.**

Les horaires îlots

Une commission paritaire de réflexion, composée de 4 membres par organisation syndicale représentative au niveau national a été mise en place en 2013.

Afin d'explorer de **nouvelles pistes d'amélioration** des horaires îlots, la direction et les membres de la commission paritaire sont convenus de se rencontrer en 2014, dans le cadre de 3 commissions paritaires :

Le 27 mars, Le 26 juin, Le 25 septembre.

Si lors de ces commissions de réflexion, des pistes d'amélioration étaient identifiées, l'entreprise **s'engage à les tester sur un magasin afin d'en vérifier la faisabilité avant fin 2014.**

Monétisation du Compte Epargne Temps

Possibilité de se **faire payer des jours placés dans le C E T** (hors CP) à la demande du salarié, avant le 31 mai 2014, sans aucune limite de jours.

Amélioration des conditions de travail

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail, **un budget supplémentaire de 8 millions d'euros** est destiné au renouvellement du matériel de travail ou à l'investissement de nouveau matériel.

Une liste du matériel sera établie par la Direction de chaque établissement, et donnera lieu à échange et concertation avec les instances représentatives du personnel de l'ets.

Renforcer l'employabilité

En vue d'accroître le taux de transformation d'embauche des contrats de professionnalisation, la Direction s'engage à intégrer des groupes de contrats de professionnalisation dans une équipe vivier magasin.

- L'intérêt de ce dispositif est de permettre aux personnes intégrant le magasin de découvrir l'ensemble des secteurs et leur saisonnalité et ainsi de développer leur employabilité.

Renforcer l'employabilité (suite)

- L'intégration d'alternants sur l'année permettra de donner de la visibilité en terme de renforts dans les rayons ayant des pics d'activité (saison jardin, piscine, estivale, fin d'année etc....)
- Les alternants ayant fait parti de l'équipe vivier magasin se verront **proposer prioritairement un poste à pourvoir en CDI.**
- Si un poste est à pourvoir dans le magasin** avant la fin de la formation de l'alternant, la direction s'engage à intégrer un CDD afin de pallier au poste en attendant la fin de la formation.
- Une information semestrielle sur le nombre d'alternants intégrés, la répartition par secteur, le taux de transformation en CDD/ CDI d'alternants **sera faite en CE magasins.**
- Pour tous les salariés en alternance qui n'auraient pas bénéficié d'une transformation en CDI ou CDD de leur contrat à l'issue de leur formation, la Direction s'engage à conserver leur candidature au sein d'un vivier afin de leur proposer un poste à pourvoir **dans les 6 mois suivants le terme de leur formation.**

Engagement d'avoir un taux de transformation à hauteur de **22% en CDI** d'ici fin 2014.

Fonds de solidarité

Ce budget est reconduit à hauteur de **330 000 euros** pour l'année 2014

Engagement de négociations :

Pour l'année 2014, la Direction **s'engage à ouvrir les négociations** sur les thèmes suivants :

- La rémunération variable des vendeurs EPCS
- L'intéressement collectif
- Le Compte Epargne Temps
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- L'égalité des chances
- La diversité et la cohésion sociale
- La modulation du temps de travail

Les délégués syndicaux FO seront réunis en assemblée le 26 Février pour être consultés sur la signature de ce projet d'accord.